2015/1

Envoyé en préfecture le 08/03/2016
Reçu en préfecture le 08/03/2016
Affiché le
ID : 033-253303499-20160308-DEL20160201-DE

USTOM
TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2016-02-01

COMITE SYNDICAL DU 04 FEVRIER 2016

PRESTATION DE SERVICE AUX PROFESSIONNELS POUR LA COLLECTE DU VERRE

L'an deux mil seize, le quatre Février à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 28 Janvier 2016
Membres en exercice : 119 Membres présents : 76 Pouvoirs : 1

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

****

Présents :
Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : DUCASSE Jacky, DE RONNE Orande, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, BEYRIE Yves, LONGO Victor, GAY Gérard, CHAMPAGNE Marie-Claude, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, BOUILLAC gilles, VILETTE Roger, NICOLLE Daniel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** DUBOUDIN Dominique, DUVAL Pierre, RAICHINI Patricia / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, MIGAUD François, LANGEL Christophe, BIDOUSSE Claudette, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, MACIAS Chantal, LASSON Jérémi, ACENA Xavier, GOMEZ Natacha, BOTTEGA Joseph, REBILLOU Bernard, SALAGNAC Pascal, PEYRE Francis, SAUTS Laurent, DUBOS Jean-Claude, BLANCHEREAU Claude, LEBRUN Gérard, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, MEYROU Cédric, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, POINTET Dominique, CHAUMARD Jean-Pierre / **Communauté de communes de Castillon Pujols** TRAVANUT Jean-Paul, DUCOUSSO Jean-Claude, DIVIGNEAU-LOBRE Didier, BOURDIER Christian, PAULETTO Patrice, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, BARNES Fabien, DUDON Bernard, MARTEL Christine, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, JOUANNO Jean, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BERNARD Aliette, BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, LAVOIR Denis, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, LACHAIZE Yolande, BOUDENS David, LA SALMONIE Jacques, BONDY Pascal, SERVANT Jacques, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, LETELLIER Maurice, REGNER Jean

Absents :
Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, JAUTARD Gilles, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, REMAUT Alain, MARTY Bruno, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, LAVERGNE Pascal, MALLANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard
Communauté de communes du Grand St Emilionnais : FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes du Sauveterrois :** MARNIESSE Denis, RAYNE Yves, YON François, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, CHARENTON Michel, BONNAMY Nicole, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile / **Communauté de communes de Castillon Pujols :** GEROMIN Michel, DUBORIE Guy, ZECCHNI Alphonse, REBILLOUT Christian, LAPETIT Nathalie, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen :** MAYNAUD Éric, REBEYROLLE Jean-Jacques, CAMBECEDES Jacques, POUPIN Annie, HOSPITAL Patrick, / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** GALLOT Christian / **Communauté de communes du Brannais :** FALGUEYRET François, DUVERGE Bernard

2015/2

Envoyé en préfecture le 08/03/2016
Reçu en préfecture le 08/03/2016
Affiché le
ID : 033-253303499-20160308-DEL20160201-DE

USTOM
TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTÉGER DEMAIN

PRESTATION DE SERVICE AUX PROFESSIONNELS POUR LA COLLECTE DU VERRE

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2015-02-03 du 5 février 2015 relative à l'abandon de la collecte du verre en porte à porte

Considérant la demande d'un grand nombre de professionnels du territoire pour une collecte à borne d'apport volontaire directement implantée sur leurs propriétés.

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical à l'unanimité,

- DECIDE de la mise en œuvre d'une prestation de service aux professionnels pour la collecte du verre
- FIXE le tarif d'implantation et de retrait éventuel à 200 € TTC
- FIXE un prix par tonne collectée de 35 € TTC.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,
Sylvain MARTY